

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

Le 11 décembre deux mille vingt-quatre à 17h00 le comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

DELIBERATION N° 03 PARTICIPATIONS ET TARIFS HT

Présents (présentiel et visioconférence) :

Dominique BIZIERE, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Virginie CLAVE, Jeanne COUTIERE, Colette DESTRADE, Céline FOURNIER, Philippe LAMARQUE, Ambre LAVEUR BERRUYER, Karl MADER, Magali VALIORGUE, Christine FOURNADET, Adeline VERGEZ.

Absents Excusés :

Hervé CARREL, Henri BEDAT, Quentin BENCHETRIT, Didier GAUGEACQ, Serge LASSERRE, Corinne MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Julien PARIS, Stéphane SERE.

Date de convocation par voie dématérialisée : 04 décembre 2024

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 13

Votants/Pour : 13

Abstention : 0



Madame la Présidente propose au vote du Comité Syndical les participations et tarifs HT pour l'année 2025 comprenant :

- Les modifications des participations présentées ci-après,
- L'ensemble des autres participations et des tarifs H.T du catalogue qui restent inchangés, hormis pour celles-ci qui seront présentées au prochain comité syndical de début 2025

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant création du Syndicat Mixte Départemental ALPI,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Départemental ALPI modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020,

Vu le rapport présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

Article 1 :

De prendre acte des participations pour les adhérents et non adhérents (présentées dans le document ci-joint) pour l'année 2025.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame La présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois suivant sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application : <https://www.telerecours.fr>

Fait à Mont-de-Marsan, le 11 décembre 2024

La Présidente du Syndicat Mixte Départemental ALPI

Magali VALIORGUE

La Présidente certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :